

AVIS AU PUBLIC

Communes de VENETTE et MARGNY-LES-COMPIEGNE

Par arrêté préfectoral du 22 novembre 2019, le Préfet de l'Oise a ordonné une enquête publique préalable à la demande d'autorisation au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement présentée par l'Agglomération de la Région de Compiègne concernant l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté de la Prairie II.

L'enquête se déroulera en mairies des communes de VENETTE, COMPIÈGNE et MARGNY-LES-COMPIEGNE, aux heures normales d'ouverture, du lundi 16 décembre 2019 au vendredi 17 janvier 2020 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur titulaire désigné :

Agglomération de la Région de Compiègne
Monsieur le commissaire enquêteur Francis MIANNAY
Hôtel de Ville - CS 10007
60321 COMPIÈGNE CEDEX
ou par mail :
enquetepublique@agglo-compiegne.fr

Monsieur Francis MIANNAY tiendra une permanence en :

Petite Chancellerie à COMPIÈGNE :

– le lundi 16 décembre 2019 de 09H30 à 12H00

Mairie de VENETTE :

– le samedi 4 janvier 2020 de 09H30 à 12H00

Mairie de MARGNY-LES-COMPIEGNE :

– le vendredi 17 janvier 2020 de 14H30 à 17H00

Le responsable de la cellule Police de l'Eau



THOMAS VILLIER